



Association dissoute me doit de l'argent

Par **nonocrazy**, le **21/02/2019** à **15:10**

Bonjour,rrnJe rencontre un problème, et je sollicite votre aide.rrnEn Avril 2018, j'ai acheté des places de concert auprès d'une plate forme en ligne indépendante car une association organisait un concert qui m'intéressait.rrnL'organisateur, qui est également gérant d'une entreprise d'événementiel, a annulé l'événement car trop peu de réservations. J'ai demandé mon remboursement, le gérant m'a répondu qu'il n'y avait aucun problème et qu'il allait procéder à ce remboursement. Aujourd'hui cela fait un an que l'organisateur me dit qu'il va me rembourser, mais il ne le fait jamais. Il m'explique aussi que l'association a été liquidée et qu'il va me rembourser en procédant à un remboursement « perso » via mon rib. Évidemment il ne l'a pas fait non plus...rrnQuels recours sont à ma disposition pour espérer revoir mon argent? (Je précise que la plateforme par laquelle j'ai transité pour réserver mes billets rejette toute responsabilité car l'argent n'est plus entre ses mains).rrnVous remerciant par avancernrnMerci de vos réponses

Par **morobar**, le **01/03/2019** à **08:59**

Bonjour,rrnIl faut identifier le vendeur, et cela seul vous, pouvez le faire.rrnCar vous exposez l'existence d'un site, d'une association, d'un organisateur et peut-être même d'un orchestre fautif.